

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00348

Numéro SIREN : 477 181 010

Nom ou dénomination : API RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2021 sous le numéro de dépôt 8119

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

Cabinet D'Avocats Bruno DEPRET & Associés

74 rue des Arts

BP 50143

59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : API RESTAURATION

Numéro RCS : 477 181 010

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1986B00348

Adresse : 384 rue du Général de Gaulle
59370 Mons-en-Baroeul

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

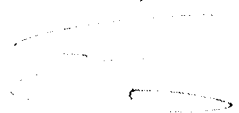
Date de l'acte : 25/02/2021

1 - Décision : Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Ce dépôt reçu au greffe le 09/04/2021 a été enregistré par le greffier soussigné le 15/04/2021 sous le numéro 2021R008119 (2021 8198).

Délivré à Lille-Métropole le 15 avril 2021

Le Greffier,



API RESTAURATION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 10.000.000 €uros**

**Siège social : 384 Rue du Général de Gaulle
(59370) MONS-EN-BAROEUL**

477.181.010 RCS LILLE METROPOLE

21 R008119
15 AVR. 2021

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 FEVRIER 2021

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux comptes arrivant à échéance à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler les mandats de **AEQUITAS AUDIT**, en qualité que Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur **Jean-François DARROUSEZ**, en qualité de suppléant, et de nommer **ERNST & YOUNG AUDIT S.A.S.**, dont le siège social est sis à COURBEVOIE (92400) 1-2 Place des Saisons (344.366.315 RCS NANTERRE), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de SIX EXERCICES, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026, et décide également de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant, en conformité de l'article L. 823-1 (I) du Code de commerce.

*Cette résolution, mise aux voix dans les conditions de l'article 11 (2) des Statuts,
est adoptée à l'unanimité.*

CINQUIEME RESOLUTION

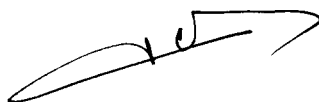
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

*Cette résolution, mise aux voix dans les conditions de l'article 11 (2) des Statuts,
est adoptée à l'unanimité.*

(...)

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Pour **API RESTAURATION S.A.S.**,
Mme **Béatrice DEBOSQUE**, *ès-qual.*